

Date : 15/09/23

# Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique

## Réponse à la consultation publique

### OBJET :

Ce document a pour objet la réponse par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) à la consultation publique TRACC lancée au mois de mai 2023.

Ce document s'appuie sur **l'expertise et l'expérience d'une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine d'experts du changement climatique et de l'immobilier parmi l'équipe permanente de l'OID**. Il s'appuie également sur **la consultation de nos 120 membres, acteurs leaders de l'immobilier en France et en Europe**.

L'OID est un acteur de référence français sur l'immobilier durable. Association reconnue d'intérêt général, **notre objet est l'accélération de la transition écologique de l'industrie immobilière**. Ainsi, si nos réponses à la question 3 ont une portée générale, nous nous tenons à disposition des pouvoirs publics afin d'apporter des propositions et des solutions concrètes d'adaptation au changement climatique sur le secteur du bâtiment et de l'immobilier, ce à quoi nous nous attelons déjà depuis plusieurs années avec plusieurs outils et guides, en partenariat avec l'ADEME notamment.

Au nom de l'équipe Adaptation et le Bureau de l'OID.  
Loïs Moulas, *Directeur Général*



### Rédaction :

Ce document a été rédigé par Marie ANDRIEUX, Cristhian MOLINA et Gregory PRIME, sous la supervision de Sakina PEN POINT et Loïs MOULAS. Des membres de l'équipe de l'OID ont été sollicités en concertation interne, et à ce titre nous remercions Chloé BERTRAND, Sabine BRUNEL, Juliette DAIRE, Roméo JUGE, Pauline KAJL, Constance MAGNUS, Gaëlle PESCHOUX et Pauline VILAIN.

### Contact :

Loïs Moulas, *Directeur Général* : [lois.moulas@o-immobilierdurable.fr](mailto:lois.moulas@o-immobilierdurable.fr)

Sakina Pen Point, *Responsable de programme Adaptation* : [sakina.penpoint@o-immobilierdurable.fr](mailto:sakina.penpoint@o-immobilierdurable.fr)

Marie Andrieux, *Cheffe de projet* : [marie.andrieux@o-immobilierdurable.fr](mailto:marie.andrieux@o-immobilierdurable.fr)

Cristhian Molina, *Chargé de projet senior* : [cristhian.molina@o-immobilierdurable.fr](mailto:cristhian.molina@o-immobilierdurable.fr)

## SOMMAIRE

<b>Synthèse générale</b> .....	3
<b>Retours généraux sur la consultation</b> .....	4
<b>Question 1</b> : <i>La France doit-elle se doter d'une trajectoire de réchauffement de référence d'ici la fin du siècle pour pouvoir s'adapter, tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris ?</i> .....	7
<b>Question 2</b> : <i>Que pensez-vous d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation de la France (TRACC) dont les niveaux de réchauffement de référence seraient : +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 (France métropolitaine) ?</i> .....	9
<b>Question 3</b> : .....	11
<i>Quels outils et quel accompagnement technique et financier devraient être mis à la disposition des collectivités, des acteurs économiques et du public pour qu'ils puissent prendre en compte les impacts envisagés dans le futur du réchauffement climatique ?</i> .....	11
<i>Estimez-vous que la mise à jour des normes, référentiels et réglementations techniques serait une action efficace à mener pour décliner la TRACC ? Quels seraient les points clés à respecter dans cette action ? Voyez-vous des obstacles possibles à l'adaptation des référentiels techniques (technologiques, juridiques, financiers, organisationnels...) ?</i> .....	12
<i>Quelles sont vos attentes par rapport aux modalités de concertation pour la définition collective des niveaux de protection à atteindre ?</i> .....	13
<i>Comment intégrer au niveau local la TRACC dans les plans d'actions des collectivités locales ?</i> .....	14
<i>Comment la TRACC peut être un outil pour adapter les filières économiques au réchauffement climatique ?</i> .....	15
<b>A propos de l'Oïd</b> .....	16

## Synthèse générale

### Question 1 :

- La France doit s'adapter au changement climatique en renforçant sa résilience face aux aléas climatiques. Une trajectoire de réchauffement de référence est nécessaire pour harmoniser la planification de l'adaptation à l'échelle nationale.
- **L'Oïd souligne l'importance d'utiliser une référence internationale, de la même manière que les autres pays européens, pour cette trajectoire d'adaptation, afin de faciliter la comparaison entre les pays et d'éviter toute confusion, comme cela a été recommandé dans la Mission de parangonnage sur les politiques d'adaptation au changement climatique.**
- L'Oïd insiste sur la nécessité de poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en s'adaptant. Dans cet esprit la trajectoire d'adaptation doit prendre en compte des scénarios suffisamment pessimistes pour rester pertinente.

### Question 2 :

- **L'Oïd relève que la trajectoire de référence actuelle est trop optimiste pour assurer une planification stable de l'adaptation au changement climatique jusqu'à la fin du siècle. Il serait plus approprié d'envisager une trajectoire basée sur un "scénario du pire", tel que le RCP 8.5 (ou SSP5-8.5) du GIEC, qui prévoit un réchauffement de +2,4°C en 2050 et +4,4°C d'ici la fin du siècle à l'échelle mondiale (limite supérieure probable de 5,7°C). Cette recommandation est notamment soutenue par la Mission de parangonnage, en particulier pour les investissements à long terme. C'est par exemple ce même scénario que l'Allemagne a retenu dans sa propre stratégie d'adaptation nationale.**
- La trajectoire ne prend pas en compte les incertitudes scientifiques et les boucles de rétroaction climatiques, et elle ne permet pas d'ajuster les objectifs à l'avenir, ce qui va à l'encontre du principe de l'adaptation nécessitant une réévaluation constante des mesures en réponse aux évolutions.

### Question 3 :

- L'Oïd considère que pour permettre aux collectivités, aux acteurs économiques et aux citoyens de prendre en compte les actions anticipées et d'assurer leur résilience, il est essentiel de mettre en place des outils et un accompagnement technique et financier appropriés.
- L'Oïd considère qu'il est nécessaire de mettre à jour les normes, référentiels et réglementations techniques comme le suggère la TRACC.
- **Il est nécessaire de garantir une participation inclusive, ouverte et contraignante de l'ensemble de la population et de toutes les parties prenantes, basée sur des dialogues multiniveaux, intersectionnelles et intergénérationnels.**
- La déclinaison de la TRACC devra être faite en prenant compte des spécificités territoriales et sectorielles, en concertation avec les parties prenantes.

## Retours généraux sur la consultation

La consultation publique incarne une démarche orientée vers l'anticipation plutôt que la réaction. **L'Oïd salue la réorientation des politiques publiques visant à prévoir plutôt qu'à répondre, à désamorcer les phénomènes en cours, tout en assumant la responsabilité de l'avenir face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité.** Cette consultation s'inscrit dans une dynamique politique claire, qui reconnaît que les efforts antérieurs de réduction et d'atténuation se sont révélés insuffisants. Cette lueur d'espoir offre une opportunité de catalyser des mesures décisives et collectives pour relever ces défis cruciaux.

Également, la consultation représente une occasion précieuse pour que l'ensemble de la société s'engage activement face à l'urgence climatique et fasse front collectivement au travers de compromis planétaires. Elle permet de concrétiser un accord qui peut transcender les frontières individuelles, fondé sur la participation de toutes et tous.

La position du gouvernement dans la consultation **démontre le soutien et la confiance accordés par la France aux résultats du GIEC. Le pays s'associe ainsi à un discours scientifique multilatéral et porté par des engagements globaux**, que comporte déjà l'engagement à l'échelle nationale intrinsèquement lié à une vision prospective à long terme.

**Cette vision à long terme est essentielle pour s'attaquer aux défis du changement climatique de manière holistique comme l'indique et le recommande activement le GIEC depuis des années.** Ces horizons temporels nous obligent à prendre en compte les besoins des générations futures et à élaborer des stratégies durables qui perdureront bien au-delà de notre époque, dans une démarche prospective et intergénérationnelle.

Comme le souligne le document TRACC, la biodiversité est reconnue comme une victime du dérèglement climatique et des impacts des activités humaines, mais également comme une source précieuse de solutions pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques. **Des écosystèmes en bon état jouent un rôle crucial dans la construction de la résilience face au changement climatique, et ils sont également indispensables pour le déploiement de solutions fondées sur la nature.** De ce fait, en recommandant d'accorder une place centrale à la préservation de la biodiversité, la consultation renforce l'aptitude à aborder de manière efficace les enjeux du changement climatique.

**Toutefois, nous exprimons notre préoccupation quant au manque de transparence de la part du gouvernement en ce qui concerne l'impact potentiel de cette consultation, ainsi que la manière dont les contributions seront prises en compte et intégrées dans l'élaboration de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.** Il est important de clarifier ces points pour déterminer l'impact des contributions sur les réalisations futures de la stratégie nationale. Nous souhaiterions également voir l'ensemble des contributions portées au public, dans une logique de transparence, comme cela a par exemple été proposé dans le cadre de la consultation

sur le PLU Bioclimatique de la ville de Paris<sup>1</sup>. Le processus participatif actuel semble par ailleurs se limiter à la collecte de commentaires, sans offrir de véritable enquête sociale approfondie ni de multiples espaces de dialogue.

Il est particulièrement regrettable de constater que la démarche ne puisse pas renforcer la crédibilité du processus et favoriser l'inclusion des diverses parties prenantes y compris dans des dialogues multi-niveaux, intersectionnelles et intergénérationnelles pour l'élaboration de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. De plus, elle n'offre pas de dispositifs interactifs ou ludiques pour stimuler la participation du public, tels que des cartes interactives, des quiz ou des simulations.

En outre, nous constatons avec déception que la consultation n'inclut pas les territoires d'Outre-Mer plus en profondeur, territoires trop souvent mis de côté dans les référentiels et réglementation actuellement en vigueur. Bien que le document de référence caractérise succinctement les impacts spécifiques à ces territoires en paragraphe 2.4, leur prise en compte ne doit pas se limiter à **des trajectoires dédiées aux territoires ultramarins**, mises en miroir des scénarios du GIEC, **desservant par ailleurs l'objectif initial de la consultation de fournir à la France une trajectoire commune**.

Cette omission **néglige les particularités propres aux territoires d'Outre-mer et leur droit à la reconnaissance, ainsi que leur besoin de mécanismes d'adaptation spécifiques**, tout comme pour les régions situées en France hexagonale et dont les spécificités territoriales (ruraux, urbains, montagnaux, littoraux, forestiers, ...) doivent être intégrées au plus tôt. **Il est impératif que les territoires ultramarins soient pris en compte dans tous les domaines de la planification nationale et au même titre que les territoires métropolitains, conformément au principe d'équité territoriale et au respect de leur vulnérabilité face aux impacts du changement climatique.**

Dans cette optique, il convient de noter que la consultation se concentre principalement sur l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation pour les activités économiques, en négligeant les facteurs sociaux essentiels relatifs aux impacts du changement climatique, tels que la pauvreté, l'inégalité, la qualité de vie, les droits collectifs et la justice environnementale, entre autres. **Afin d'assurer une véritable résilience face au changement climatique, il est impératif de prendre en considération l'ensemble des conditions de vie humaines, au-delà des considérations économiques.**

Le GIEC a maintes fois souligné que la résilience ne se limite pas à la capacité à résister aux perturbations climatiques, mais englobe également la faculté des sociétés à faire face aux changements et à s'adapter tout en préservant la qualité de vie des individus. **Par conséquent, renforcer la démocratie et le tissu social représente un levier d'adaptation de première importance.** Cela implique la création de structures démocratiques favorisant la participation citoyenne active dans le processus décisionnel relatif à l'adaptation au changement climatique, tout en garantissant que les politiques et

---

<sup>1</sup> L'ensemble des contributions ont été mises à disposition sur une plateforme et peuvent être consultées publiquement. Par ailleurs, un [rapport](#) analysant et synthétisant les réponses faites à la consultation a été proposé aux contributeurs et mis également à disposition du public.

mesures adoptées soient équitables et respectueuses des droits fondamentaux de tous les membres de la société.

L'intégration de ces dimensions sociales dans la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique se révèle essentielle pour garantir que la résilience ne se réduise pas à la seule préservation des intérêts économiques, mais englobe également la protection des populations les plus vulnérables et contribue à la construction d'une société plus équitable et durable.



**Question 1 : La France doit-elle se doter d'une trajectoire de réchauffement de référence d'ici la fin du siècle pour pouvoir s'adapter, tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris ?**

Face au changement climatique et à ses impacts grandissants, **la France se doit d'opérer une transformation afin d'être en mesure d'anticiper les impacts du changement climatique et d'adapter ses politiques publiques, ses infrastructures et ses modes de vie en conséquence.** Il est essentiel que le pays renforce sa résilience face aux aléas climatiques et aux risques naturels tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur ou les incendies. En réponse à ces défis, l'adoption d'une trajectoire de réchauffement de référence pour s'adapter est une bonne solution. Elle fournit un cadre commun à tous les secteurs d'activités et permet d'harmoniser le processus d'adaptation à l'échelle nationale.

Cependant, l'OID souhaite mettre en avant plusieurs points de vigilance.

- S'il est positif d'harmoniser la référence pour une stratégie d'adaptation à l'échelle du territoire, il est nécessaire de baser cette harmonisation sur des références mondiales. **Une référence de réchauffement mondiale, et donc commune à tous, assurerait la possibilité de comparer les pays entre eux.** Cela est d'autant plus important au vu de la situation politique et administrative de la France dans l'Union Européenne, pour laquelle des cadres et objectifs communs sont requis. **Une référence mondiale permettrait par ailleurs d'éviter toute confusion quant à la communication publique sur ces sujets.** Or, la France est aujourd'hui la seule à envisager de se doter d'une trajectoire de ce type et à ne pas conserver la correspondance avec des scénarios basés sur les émissions. Cela est en effet présenté dans le [rapport de la Mission de parangonnage sur les politiques d'adaptation au changement climatique](#) paru en décembre 2022, qui rend compte des scénarios climatiques utilisés dans les études de risques selon les pays (tableau 1). Tous les pays se réfèrent à un scénario RCP. **La mission recommande par ailleurs directement de retenir une valeur mondiale et de se baser sur deux scénarios du GIEC distincts (dont le scénario pessimiste RCP 8.5).**
- L'OID salue la mention « *tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre* » de la question posée par la consultation. En effet, une trajectoire de réchauffement pour **l'adaptation au changement climatique ne doit pas être perçue comme une résignation face à la mise en place ou à l'éventuel échec des politiques d'atténuation.** Il faut insister sur la nécessité de continuer à renforcer l'accompagnement de la transition écologique et énergétique en favorisant les solutions bas-carbone, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et les solutions fondées sur la nature. A fortiori, les effets de l'adaptation connaîtront une limite sans poursuite suffisante des efforts d'atténuation.
- Enfin, l'un des intérêts majeurs d'une telle trajectoire est de pérenniser une stratégie d'adaptation afin qu'elle ne soit plus remise en cause par les incertitudes

scientifiques et les évolutions des émissions mondiales. **Elle doit donc prendre en compte des scénarios suffisamment pessimistes pour ne pas devenir obsolète en cas d'échec ou de modifications des politiques en place comme en cas de remise en cause des modèles scientifiques actuels.**

**En conclusion :** Nous sommes en faveur de l'adoption d'une trajectoire de réchauffement de référence qui permette de planifier une stratégie nationale d'adaptation commune à tous les secteurs, qui comme recommandé dans la mission de parangonnage, soit basée sur une référence mondiale, et ne soit pas remise en cause d'ici la fin du siècle ni utilisée en compensation de l'échec ou en remplacement de stratégies d'atténuation.



**Question 2 : Que pensez-vous d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation de la France (TRACC) dont les niveaux de réchauffement de référence seraient : +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 (France métropolitaine) ?**

La proposition faite consiste à adopter une trajectoire de réchauffement dite « plus pessimiste » dont les niveaux de réchauffement de référence seraient, au niveau mondial : +1.5°C en 2030, +2°C en 2050 et +3°C en 2100.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que le caractère pessimiste de cette trajectoire est jugé par rapport à l'Accord de Paris qui prévoit un niveau de réchauffement mondial de +1.5°C en 2100, et non par rapport à la trajectoire en cours basée sur les politiques en place qui, elle, mènerait à un réchauffement de +3.2°C en 2100. Il faut donc garder à l'esprit que **cette trajectoire reste plutôt optimiste car elle suppose d'une part la pleine réussite des politiques mondiales déjà en place et d'autre part le respect d'au moins une partie des engagements annoncés par les Etats (2,8°C à 2100) dans le cadre de leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris. Le choix d'une telle trajectoire ne laisse aucune place à l'incertitude concernant la réalisation des engagements pris par les Etats à l'échelle mondiale.**

Par ailleurs, **cette trajectoire ne prend pas en compte les incertitudes scientifiques et l'évolution du climat notamment après 2050 qui dépend des émissions futures mais aussi de boucles de rétroaction** dont les effets sont difficilement prévisibles telles que la fonte des glaces ou le relâchement de méthane. A noter que les boucles de rétroaction étant des phénomènes très complexes, elles ne sont pas toutes prises en compte dans les scénarios du GIEC sur lesquels serait basée la stratégie d'adaptation nationale. Il est donc possible que les estimations actuelles à l'horizon 2100 soient remises en cause rapidement et dans le cas où le réchauffement serait plus élevé que prévu, les mesures d'adaptation déjà mises en place deviendraient inutiles. Il est également important de noter que les estimations plus récentes du GIEC, basées sur les scénarios SSP, estiment des niveaux de réchauffement plus élevés que ceux prévus dans le cadre des scénarios RCP, prouvant donc les évolutions très probables des estimations scientifiques. Cela confirme la nécessité de la prise en compte d'une marge de manœuvre liée aux incertitudes scientifiques.

En ce qui concerne l'exercice de planification, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous saluons l'effort visant à entreprendre une démarche prospective à long terme. Cependant, la fixation d'une trajectoire unique, en degrés et à un horizon défini, comporte les implications suivantes :

- Abandon de toute tentative d'ajustement (rehaussement ou abaissement) de l'objectif.
- Négligence des incertitudes liées à la trajectoire initialement fixée et à l'avenir.
- Contradiction avec un principe fondamental de l'adaptation, selon lequel tout processus menant à la résilience doit être soumis à la réévaluation et l'ajustement

constant, et à une redéfinition des mesures en place ou à mettre en place en réponse aux crises comme aux évolutions des projections.

- Incapacité à intégrer les avancées technologiques et scientifiques faisant évoluer les modèles de prévisions du changement climatique.

Ces éléments sont des points de vigilance importants car **le choix de baser les politiques publiques à long terme (fin du siècle) sur une trajectoire unique et irrévocable met en danger l'agilité avec laquelle la planification territoriale pourra et devra évoluer dans le temps.**

Enfin, nous souhaitons insister sur un point déjà mentionné dans la réponse à la première question. La France est aujourd'hui la seule à se doter d'une trajectoire de réchauffement sans lien avec les scénarios d'émissions du GIEC. Nous reconnaissons l'intérêt en termes de vision long terme comme de communication (il est en effet plus facile de communiquer sur des valeurs de température que sur des scénarios aux hypothèses souvent complexes). Cela va d'ailleurs dans le sens des recommandations de la Mission de parangonnage qui précise que « *une référence exprimée sous la forme de hausses de températures [est une] notion plus parlante pour le public que les scénarios du GIEC.* » Toutefois, il est important de rendre possible la comparaison entre les pays et seule une trajectoire de référence mondiale le permettrait.

**En conclusion :** En conclusion, nous pensons que la trajectoire de référence choisie est trop optimiste et ne permettra probablement pas de planifier une stratégie d'adaptation stable jusqu'à la fin du siècle. Il serait plus pertinent d'envisager une trajectoire basée au moins sur un « scénario du pire », par exemple la **trajectoire RCP 8.5 (ou SSP5-8.5) du GIEC qui mène à un réchauffement de +2,4°C à 2050 et +4,4°C d'ici la fin du siècle à l'échelle mondiale** (et dont la limite supérieure de l'incertitude très probable pourrait établir ce réchauffement à 5,7°C), que recommande notamment la Mission de parangonnage, à minima dans les investissements à durée de vie longue.

### Question 3 :

La dernière question se décline en plusieurs interrogations. L'objectif est de déterminer la marche à suivre pour décliner la TRACC à toutes les échelles une fois celle-ci adoptée.

***Quels outils et quel accompagnement technique et financier devraient être mis à la disposition des collectivités, des acteurs économiques et du public pour qu'ils puissent prendre en compte les impacts envisagés dans le futur du réchauffement climatique ?***

Cette question traite de l'accompagnement général des acteurs concernés par la prise en compte des impacts futurs du réchauffement climatique. **Pour permettre aux collectivités, aux acteurs économiques et aux citoyens de prendre en compte les actions anticipées et d'assurer leur résilience, il est essentiel de mettre en place des outils et un accompagnement technique et financier appropriés.**

*Outils :*

- A. Des outils de simulation, de prévision et de visualisation des impacts du changement climatique sur les territoires, les secteurs d'activité et les modes de vie, basés sur des données précises, fiables, actualisées et accessibles au grand public en toute transparence.
- B. Des outils de formation et de sensibilisation aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, destinés aux élus, aux professionnels en activité et aux citoyens de tout âge, sous forme de modules en ligne, d'ateliers ou de jeux. Ces formations devraient inclure des informations sur les actions individuelles et collectives à entreprendre pour s'adapter et encourager les comportements responsables. Il existe également un défi majeur à appréhender, qui est le manque d'experts de l'adaptation. Il faut donc mettre en place des processus de formation spécifiques à ces sujets pour les professionnels en exercice. Également, la formation des futurs professionnels doit être prise en compte, et implique une nécessité de restructuration des programmes du système éducatif national à tous les niveaux. Ces programmes devraient non seulement intégrer des connaissances solides en matière de changement climatique, mais également encourager la recherche de solutions innovantes et la capacité d'adaptation face à ce défi pressant. Cela permettrait de préparer la prochaine génération de professionnels à contribuer de manière proactive à la lutte contre le changement climatique et à la construction d'un avenir plus durable.
- C. Des outils d'évaluation et de suivi des actions d'adaptation au changement climatique, permettant de mesurer leur efficacité, leur coût-bénéfice et leur cohérence avec les objectifs nationaux et internationaux. Ces outils doivent également permettre de prioriser les actions et les investissements dans les situations d'inégalité sociale (ex : les bouilloires thermiques).

- D. Des outils de financement et incitations d'actions d'adaptation au changement climatique, allouer des fonds publics et mixtes, cela pourrait inclure des subventions ou des incitations pour les projets d'infrastructure résiliente, ainsi que des prêts à taux préférentiels pour les entreprises ou particulières engagées dans des pratiques durables.

*Accompagnement :*

- A. Un accompagnement technique et financier des collectivités territoriales pour élaborer et mettre en œuvre leurs plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), qui intègrent la dimension de l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur des scénarios climatiques à long terme.
- B. Un accompagnement technique et financier des acteurs économiques pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique et élaborer des plans d'adaptation spécifiques à leur secteur.
- C. Un accompagnement technique et financier aux citoyens pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique et élaborer des plans de gestion de risques de catastrophes à l'échelle des ménages. Également, des mécanismes simples et rapides pour accéder sans conditions au financement sont nécessaires pour réaliser les travaux et prévoir des mécanismes de protection des biens.
- D. Un accompagnement technique et juridique à la société civile pour vieller le bon déroulement des évaluations et des analyses de la part des assureurs, ainsi qu'un processus simplifié et conscient de la demande d'indemnisation et de prise en charge des risques. Ces normes permettent également de créer un lien de confiance entre les assureurs et les assurés, des règles claires et communes pour assumer le risque de manière partagée et consciente.

**Les outils nécessaires pour une prise en compte efficace des impacts du changement climatique existent déjà mais doivent être continuellement développés et améliorés.** Nous insistons sur la nécessité de consulter régulièrement ces différents acteurs afin de prendre connaissance et **d'intégrer les retours d'expérience** nécessaires au bon déroulé du processus d'adaptation. C'est un point essentiel qu'il est selon nous toujours bon de rappeler.

*Estimez-vous que la mise à jour des normes, référentiels et réglementations techniques serait une action efficace à mener pour décliner la TRACC ? Quels seraient les points clés à respecter dans cette action ? Voyez-vous des obstacles possibles à l'adaptation des référentiels techniques (technologiques, juridiques, financiers, organisationnels...) ?*

**La mise à jour des normes, référentiels et réglementations techniques nous semble non seulement une action efficace pour décliner la TRACC mais également une action essentielle.** Nous voulons cependant porter à l'attention du gouvernement la nécessité d'intégrer à ces référentiels la diversité territoriale (urbains, ruraux,

forestiers, ultra-marins, littoraux, montagneux, ...), ainsi que la diversité des secteurs d'activité (enjeux et vulnérabilités spécifiques et variables d'un secteur à l'autre).

Il serait également intéressant d'envisager la **mise en place d'une taxe environnementale** (sur le même principe que les taxes carbone connues et utilisées dans un certain nombre de pays européens) afin de dissuader la réalisation de projets dont les effets sur l'environnement (biodiversité, artificialisation, ressources, énergie, carbone, ...) sont trop néfastes ou pour lesquels les impacts à venir du changement climatique sont trop importants pour assurer la pérennité du projet.

**La création d'un outil d'évaluation de l'exposition et la vulnérabilité aux risques climatiques, et plus largement d'évaluation de la résilience, pourrait être envisagée.** Sur le modèle du Diagnostic de Performance Énergétique pour les bâtiments, un cahier des charges permettant d'obtenir une notation d'un bâtiment, ou d'un projet au sens large, en lien avec le changement climatique serait très pertinent. Cela permettrait par ailleurs **de systématiser les études de vulnérabilité et d'impact, ainsi que le recours à des audits « Adaptation »** pour les projets les plus impactant ou les plus vulnérables. De tels référentiels et outils seraient déclinés en fonction du type d'activité ou du type de projet étudié.

Le principal obstacle identifié pour l'adaptation des normes, référentiels et réglementations techniques est le manque de temps. Le calendrier de la mise en place du PNACC 3 répond à des enjeux pressants et est donc resserré dans le temps. Cela démontre **la volonté d'agir au plus vite sur le sujet de l'adaptation, mais ne devrait pas être fait au détriment d'un processus complet de concertation et d'expression des besoins des différents acteurs.** La mise en œuvre du PNACC 3 devra anticiper l'évolution des référentiels et des normes pour permettre aux acteurs concernés de travailler à leurs mises à jour voire à leurs élaborations dans le cas de création de référentiels.

Par ailleurs, les difficultés organisationnelles et de coopération multi-acteurs doivent être anticipées dès le début du travail, afin de faciliter les échanges entre toutes les parties prenantes pour garantir la cohérence des ambitions des stratégies ainsi que des actions à mettre en place.

### ***Quelles sont vos attentes par rapport aux modalités de concertation pour la définition collective des niveaux de protection à atteindre ?***

En ce qui concerne les modalités de concertation, il est impératif de prendre en considération les points d'attention déjà exposés dans les observations générales de cette réponse à la concertation, et plusieurs attentes importantes peuvent être formulées :

- **L'impératif de garantir une participation inclusive, ouverte et contraignante de l'ensemble de la population et de toutes les parties prenantes.** La diversité

des perspectives et des connaissances prises en compte contribuera à des décisions plus équilibrées.

- Le caractère obligatoire d'établir des **dialogues multiniveaux, intersectionnelles et intergénérationnels**.
- L'établissement de mécanismes transversaux et transparents pour le suivi du processus, des résultats et des interactions au sein de la politique publique de la concertation est indispensable. Cela permettra une compréhension approfondie des enjeux.
- La **flexibilité et l'adaptabilité sont essentielles, et le processus de planification doit reconnaître que les efforts peuvent être ajustés au fil du temps** en fonction des évolutions scientifiques, des développements technologiques et des changements de contexte, mais également au vu des réussites et échecs. Le processus de concertation doit être suffisamment flexible pour permettre de telles adaptations et engagements.
- Le « *bon choix d'échelle* » est impératif et nécessite de prendre en compte la diversité et la complexité du territoire, et l'interdépendance des différentes entités, en étroite relation avec le principe du DNSH, c'est-à-dire ne pas causer de préjudice important (utilisé notamment en Belgique dans le cadre du Plan Régional de Réutilisation, PRR).
- La **communication continue avec les professionnels des différents secteurs** (rapports annuels ou biannuels, suivi à l'échelle régionale/départementale, puis remontée des informations et compilation à l'échelle nationale)

Sans ces éléments, l'exercice ne saurait revêtir ni légitimité ni crédibilité, et ne serait pas en mesure de représenter les aspirations, les ambitions et les engagements des citoyens, des institutions et des secteurs économiques en France.

### **Comment intégrer au niveau local la TRACC dans les plans d'actions des collectivités locales ?**

L'intégration des plans d'actions au niveau local est primordiale, et un **accompagnement des collectivités doit être fait et organisé à l'échelle nationale, afin de ne pas transférer toute la responsabilité de la réussite de la stratégie d'adaptation sur ces échelons administratifs**. En outre, l'ensemble des collectivités locales ne possèdent pas de ressources suffisantes en ingénierie territoriale ou de manière générale en relai des politiques publiques. Afin d'accompagner au mieux ces collectivités, il serait pertinent de faire appel aux CAUE afin de permettre un relai dans les différents échelons territoriaux. Il faut repenser l'action au niveau territorial, qui est une échelle clé dans la réussite des stratégies d'adaptation au changement climatique, mais le territoire ne doit pas être envisagé uniquement comme une entité politico-administrative autonome, et **la responsabilité doit être partagée**.



Également, **l'accent devrait être mis sur l'implication des citoyennes et citoyens**, tant sur **l'appropriation des sujets** mis en avant dans la TRACC (sensibilisation, communication et formation à toutes les étapes de la vie) que sur la **participation** (au travers de collecte participative de données, de processus de concertation citoyenne ou encore de décisions sur base de consultation et/ou référendum).

Enfin, il est fondamental de prendre en compte toutes les problématiques environnementales dans la mise en œuvre de la TRACC. **Notamment, les stratégies nationales pour le climat (adaptation et atténuation), pour l'eau et pour la biodiversité doivent être fortement corrélées et cohérentes.** Il est par exemple annoncé dans la [stratégie nationale biodiversité 2030](#) présentée en juillet 2023 l'adoption du nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3). Ces deux enjeux environnementaux sont en effet extrêmement liés car il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des écosystèmes pour mettre en place des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Il est donc important de prévoir des ressources techniques et financières pour la restauration de la nature et d'utiliser une approche de l'adaptation basée sur la résilience des écosystèmes le plus tôt possible. Également, l'ensemble de ces stratégies et plans nationaux (adaptation, eau, biodiversité, atténuation) doivent être elles-mêmes déclinées à l'échelle territoriale, en prenant en compte les remarques mises en avant par ailleurs dans cette réponse à la consultation.

### ***Comment la TRACC peut être un outil pour adapter les filières économiques au réchauffement climatique ?***

La TRACC peut être un moyen d'entamer la transition environnementale et sociale sur le sujet de l'adaptation, en aidant à l'adaptation des filières économiques et des différentes activités qui y sont rattachées, mais également en prenant en compte toutes les parties prenantes. **Nous souscrivons à la nécessité d'adapter l'économie du pays pour la préparer au changement climatique, et ce travail doit se baser sur un processus démocratique et participatif interterritorial, intersectoriel, intersectionnel et multiscalair, qui permette d'appréhender l'ensemble des sujets de manière cohérente et unie.**

Construire une économie résiliente face au changement climatique est essentiel, tant au niveau national qu'à l'échelle des régions et même des communes. Ceci constitue un argument de plus en faveur de l'adoption d'une trajectoire de réchauffement suffisamment ambitieuse, et elle-même adaptable, qui saura faire face aux probables remises en cause du fait des incertitudes scientifiques ou des échecs des politiques d'atténuation.



## A propos de l'Oïd

L'Oïd est l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable en France. Penser l'immobilier responsable est la raison d'être de l'Oïd, qui réunit plus de 100 membres et partenaires, parmi lesquels figurent les leaders de l'immobilier tertiaire en France, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment. L'Oïd est une association qui participe activement à la montée en puissance des thématiques ESG en France et à l'international, par un programme d'actions sur le terrain et auprès des pouvoirs publics.

Au sein de l'Oïd, le programme « Adaptation au changement climatique » vise à accompagner nos partenaires en leur fournissant les clés de compréhension nécessaires pour renforcer la résilience de leurs activités. Nous mettons à leur disposition des outils et des leviers d'actions à intégrer dans les actifs immobiliers présents et dans les projets futurs, tout en favorisant les discussions pour faciliter les retours d'expériences reflétant la réalité du terrain.

Particulièrement, nous avons mené des discussions approfondies concernant le projet d'adoption d'une Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique. Il est important de noter que le secteur immobilier serait profondément impacté par l'instauration d'une telle référence, nécessitant ainsi la mise en place de plusieurs chantiers d'envergure pour sa mise en œuvre efficace. Dans ce contexte, nous souhaitons partager nos réflexions et nos suggestions concernant la proposition formulée par le gouvernement.